

Spécialiste de la migration – Module 2

Les bases légales pertinentes pour le travail de spécialiste de la migration

CIP-030-021-21.01

Lieu CVPC, Centre Valaisan de Perfectionnement Continu, Ch. Saint-Hubert 2, 1950 Sion

Durée Environ 20 heures de travail autonome (hors travail de validation).
7 journées
1re journée d'une série de 2 ou 3 09h15 à 17h00.
2e et 3e journées d'une série de 2 ou 3 08h30 à 16h15.

Dates et horaires Du 7 décembre 2021 au 4 mars 2022 (horaire ci-dessus) sauf dates à distance de 18h00 à 19h00 (indiquées par *)

Décembre 2021 : MA 07* LU 13 MA 14

Janvier 2022 : LU 24 MA 25 ME 26

Février 2022 : LU 21*

Mars 2022 : JE 03 VE 04

Animation Professionnels des domaines concernés.

Public-cible Professionnels de la branche / du domaine.

Prérequis Pour se présenter aux examens finaux, il faut justifier :
d'une expérience d'au moins une année à l'entrée en formation et être titulaire au minimum d'un CFC ou d'une formation jugée équivalente.
d'une expérience d'au moins quatre années à l'entrée de la formation.

Objectifs de formation Le module permet d'acquérir des connaissances de base sur les procédures légales et administratives en matière de séjour et de système social concernant les personnes issues de la migration.

Il respecte les exigences spécifiées dans le règlement d'examen professionnel du brevet de « Spécialiste de la migration ».

Compétences selon le profil de qualification	<p>Consulter les bases légales pertinentes, les procédures administratives, les systèmes et structures des domaines de l'asile, de la migration et de l'intégration dans les lois, ordonnances et autres sources, savoir les interpréter et en tenir compte dans son travail quotidien.</p> <p>Connaître le cadre légal et l'application de l'exécution des renvois et de l'aide au retour.</p> <p>Connaître les normes d'aide sociale (CSIAS) applicables aux personnes du domaine de l'asile.</p> <p>Connaître le système d'assurances sociales et pouvoir l'expliquer aux personnes concernées.</p> <p>Pouvoir expliquer les bases et le fonctionnement des systèmes de santé, de formation, du marché du travail et de l'aide sociale et connaître les instances au niveau suisse et cantonal.</p> <p>Connaître les conditions-cadres et les voies de droit en matière d'assurances sociales (notamment AVS et caisse de pension) et d'impôts.</p> <p>Pouvoir expliquer les bases légales en matière de droit du travail d'autorisation de travail et de chômage.</p>
Durée de la validité des attestations de compétence	<p>Les attestations de compétence pour l'admission à l'examen de spécialiste de la migration sont valables pendant 5 ans (date limite : délai d'admission à l'examen).</p>
Epreuve de module (forme et durée)	<p>Epreuve écrite (min. 60min.) sur la base de questions ou d'autres contenus (par. 3.4.1).</p>
Prix	<p>CHF 2'520.-.</p>
Renseignements	<p>CIP Centre interrégional de perfectionnement Ch. des Lovières 13 2720 Tramelan T 032 486 07 52 ffa@cip-tramelan.ch</p>
Nombre de participants	<p>Maximum 14. Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.</p>
Délai d'inscription	<p>29 novembre 2021.</p>
Inscription	<p>En ligne ou au moyen du bulletin d'inscription ci-joint. Une invitation à participer au cours sera adressée après la fin du délai d'inscription.</p>